



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 6 juin 2022 à 19 h 30**  
**à la salle du Conseil située au**  
**1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-153**  
**visant à autoriser une nouvelle construction avec toit plat**  
**sur le lot 6 012 825, situé sur la rue Marcel-Arbour**

Zone : Résidentielle (Ra-11)

La dérogation mineure demandée vise à autoriser une nouvelle construction avec un toit plat sur le lot 6 012 825, situé sur la rue Marcel-Arbour.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit, dans la zone Ra-11, des pentes de toits supérieures à 5/12 ou inférieures à 12/12. Dans le présent cas, un toit plat est demandé.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière